

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 49

Artikel: Lausanne, 4 décembre 1880
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 4 Décembre 1880.

Le hasard nous a mis entre les mains un petit volume assez curieux. C'est une biographie de Courbet, par un écrivain de l'école de Zola, du nom de Gros-Kost. M. Gros-Kost consacre plusieurs pages aux années d'exil du peintre naturaliste et à son séjour en Suisse. Notre pays, et notamment l'hospitalière petite ville de la Tour, n'y sont pas très bien traités :

« L'aventure du 21 mai, fit sortir Courbet de France. Il s'en fut, pour son malheur à la Tour-de-Peilz.

Terrible pays pour un buveur que celui où il s'était réfugié ! Le terrain pierreux y produit un petit vin blanc qui décime la population. Là, point de vieillards. Tous les hommes meurent empoisonnés. L'eau y fait défaut, et cela sert d'excuse aux Coupeaux de la vallée.

La chose en est venue au point de modifier la législation du canton.

Les veuves y sont si nombreuses que, dans la série des règlements généraux, on a été contraint d'en créer qui leur sont particuliers. Tel est le *ban des veuves*.

Chaque année, à la suite d'une assemblée des vigneron, on fixe le jour de l'ouverture des vendanges.

Un sentiment de louable solidarité préside à cet usage. Aucun propriétaire, trop avide, ne prend ainsi les devants. Personne, par une récolte prématurée, ne vient influencer la vente du raisin. Une seule exception est admise. Les veuves sont autorisées à vendanger, selon leur bon plaisir, le jour qui leur convient. L'avantage est double pour elles : leurs produits s'écoulent plus facilement ; leurs voisins peuvent leur venir en aide. Lorsque le vigneron met la main sur son sécateur, la récolte des braves veuves est déjà vendue ou déjà rentrée. N'est-il pas juste que les prémices des vendanges d'aujourd'hui appartiennent aux femmes que les vendanges d'hier ont privé de mari ? Un rieur ne verrait là qu'une prime à la consommation. Nous y voyons une légitime indemnité.

C'est dans cette atroce contrée que se réfugia le pauvre Courbet.

Comme tout le monde, il lui fallut prendre sa part du vin du crû. Il s'alcoolisa de plus en plus,

beaucoup par habitude, un peu pour oublier.

Enfin, l'absinthe suisse vint le tenter. L'eau manqua. Il se mit à *faire* son apéritif avec du vin blanc.

Une cirrhose du foie l'emporta.

Un charlatan, qui l'avait fait venir à la Chaux-de-Fonds, ne réussit, bien entendu, qu'à aggraver son mal. Lorsqu'on voulut le transporter à la Tour, son hydropisie avait pris de tels développements, que l'on dut réclamer un wagon spécial à la gare de Berne.

Peu après il mourut.

C'est là une des mille et une manières, selon lesquelles l'exil vous tue. »

Merci, bon Monsieur Gros-Kost.

La maison Hachette, de Paris, a publié dernièrement un volume intitulé : *M. Guizot dans sa famille et avec ses amis*, par M^{me} Cornélis de Witt. Cet ouvrage est plein de détails intéressants et d'anecdotes curieuses sur cet homme d'Etat. Nous en détachons une lettre de M. Guizot à sa petite fille, à l'époque où il était ambassadeur à Londres, lettre qui peut passer pour un véritable traité de ponctuation, et écrite avec un charme et un esprit que goûteront sûrement tous nos lecteurs :

« Ma chère Henriette, je te ferai encore la guerre sur ta ponctuation ; il n'y en a point ou presque point dans tes lettres. Les phrases se suivent sans aucune distinction ni séparation, comme les mots d'une même phrase. Quand cela n'aurait d'autre inconvénient que de causer à chaque instant, à la lecture de tes lettres, une sorte d'embarras et de surprise, il y aurait là une raison bien suffisante pour te corriger et pour ponctuer comme tout le monde. Mais il y a une autre raison plus importante que tu comprendras, j'en suis sûr. Tu as l'esprit très prompt ; tu comprends et tu fais vite ; et dès que tu as compris ou fait une chose, tu ne t'arrêtes pas du tout, tu veux passer à l'instant même à une autre. Voilà pourquoi tu ne ponctues pas. Toute ponctuation, virgule ou autre, marque un repos de l'esprit, un temps d'arrêt plus ou moins long, une idée qui est finie ou suspendue, et qu'on sépare par un signe de celle qui suit. Tu supprimes ces repos, ces intervalles ; tu écris comme l'eau coule, comme la flèche vole. Cela ne vaut